



Signature du Plan local de redynamisation du site de Saint-Florentin/Jaulges

Jeudi 15 mars 2012
au camp de Jaulges

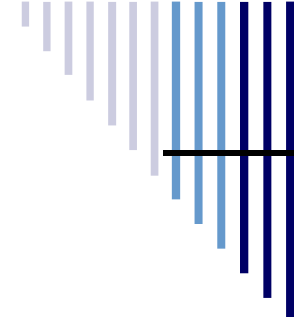
Contexte

La réforme de l'outil de défense et du plan de stationnement des armées se sont traduites pour le département de l'Yonne par les deux mesures suivantes :

- en 2010, à Joigny, le transfert à Hagenu du 28^{ème} Groupement Géographique, occasionnant la suppression au niveau local de 404 emplois défense, dont 67 personnels civils ;
- en 2014, à Saint-Florentin/Jaulges, la dissolution du détachement de la 15^{ème} Base de Soutien au Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT), avec la suppression de 88 emplois défense, dont 83 personnels civils.

Pour compenser les impacts économiques de ces mesures, le département de l'Yonne a bénéficié :

- au profit du bassin de Joigny, d'un contrat de restructuration de site de défense (CRSD) ; Ce contrat a été signé le 11 février 2011, pour un montant de 17 M€ dont 4,14 M€ au titre du FRED et du FNADT. La cession du site a été signée le 2 février 2012 à la ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien pour un euro symbolique
- d'un plan local de redynamisation (PLR), avec une enveloppe prévisionnelle Etat de 1M€ a été validé le 12 janvier 2012 par le Comité Technique Interministériel de la DATAR .



Qu'est que le Plan Local de Redynamisation (PLR) ?

Procédure d'élaboration et de validation.

Un diagnostic territorial a été conduit dans le cadre du marché Défense par le cabinet Altédia. Les éléments d'analyse de cette étude et les préconisations de plan d'actions ont été retenus et intégrés dans les fiches action du PLR.

Périmètre.

Le périmètre d'application retenu *in fine* pour le PLR est celui des communautés de communes de Saint-Florentin et d'Othe-en-Armançon, à la date de signature du PLR.

Objectif.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008, l'objectif retenu par le PLR est de recréer, sur la période 2012-2015, au moins 88 emplois supprimés par les mesures de restructuration en favorisant un développement économique durable.

Contributions financières.

Ce plan, conclu à hauteur de 5,6 M€, permet une mobilisation importante des différents partenaires :

- 1 323 250 € par l'Etat, soit 24 %, dont 1 M€ au titre du FRED (666 500 €) et du FNADT (333 500 €), et 323 250 € au titre d'autres crédits de l'Etat (DETR : 273 250€ ; Direccte : 50 000€ ; Ministère de la Défense / avenant marché diagnostic : 40 000 €) ;
- 1 400 550€ par les collectivités locales, soit 25%, dont 413 000 e par le conseil régional de Bourgogne, 433 250 e par le conseil général de l'Yonne, 153 000 € par la communauté de communes du Florentinois et 401 300 € par la ville de Saint-Florentin ;
- 617 000 € par les chambres consulaires, soit 11 %.

Le solde correspond aux recettes prévues de la vente ou de la location des infrastructures aménagées dans le cadre du PLR sous maîtrise d'ouvrage publique.

La globalité des crédits est mobilisée pour des actions en faveur du développement économique.



Plan d'actions.

1. Valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises.

Le territoire du Florentinois ne dispose plus suffisamment d'espaces fonciers pour l'accueil des entreprises. Pour répondre à ce besoin, deux terrains seront aménagés dans le cadre du contrat :

- Une friche militaire de 14 hectares, disponible depuis une précédente mesure de restructuration, située sur la commune de Saint-Florentin ; La procédure d'acquisition par la communauté de communes du Florentinois a été engagée. La zone d'activités qui sera réalisée permettra l'accueil de 5 entreprises de taille moyenne.
- Un terrain de 3 hectares appartenant à la ville de Saint-Florentin, qui permettra d'accueillir une zone artisanale pour une dizaine d'entreprises et un hôtel d'entreprise de 1 000 m², destiné aux entreprises en création ou jeunes entreprises en développement.

2. Identifier les projets de requalification de l'emprise du détachement du 15^{ème} BSMAT.

Même si cette emprise ne sera pas aliénée avant fin 2014, le comité de site a décidé d'engager largement en amont une mission d'étude technique et une mission de prospection pour identifier les projets économiques qui pourraient être accueillis dès le départ des militaires.

La mission de prospection et d'accompagnement des porteurs de projets pourrait être confiée à un des cabinets retenus au titre du marché Défense relatif à l'élaboration des diagnostics socioéconomiques et à l'accompagnement de projets.

3. Consolider les projets favorisant la création le maintien de l'emploi pour la mobilisation des aides directes aux entreprises.

L'accompagnement des entreprises engageant un projet de création, de développement ou de maintien de l'emploi sur le périmètre du CRSD sera optimisé par le biais de cette action par une mobilisation large et coordonnée des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises.

Une enveloppe « déconcentrée » FRED à hauteur de 200 000 € est sollicitée. La mobilisation de cette aide aux entreprises pourra se faire sur la base d'une décision du Préfet, après avis donné par un comité local d'engagement.

4. Soutenir la transmission des entreprises artisanales, commerciales et agricoles.

Etant donné le taux importants d'entrepreneurs âgés de plus de 50 ans (37 %), un renforcement du programme d'actions conduits par les consulaires pour favoriser la transmission - reprise sera apporté par cette action du PLR.

5. Valoriser la base nautique du port de Saint-Florentin.

Pour exploiter le potentiel touristique du port de Saint-Florentin, en complément des actions déjà accompagnées dans le cadre du pôle d'excellence rural, il est prévu

- L'aménagement de pontons et de zones d'accès ;
- L'aménagement de foncier pour la construction d'un espace multiservices avec un loueur de bateaux et un restaurant.